Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 juillet 2023
(OR. en)

11723/23
ADD 2

STATIS 47
ECOFIN 765
CODEC 1347

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	11 juillet 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2023) 241 final
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT accompagnant le document: proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) nº 223/2009 relatif aux statistiques européennes

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2023) 241 final.

p.j.: SWD(2023) 241 final

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.7.2023
SWD(2023) 241 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant le document:

proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil

modifiant le règlement (CE) nº 223/2009 relatif aux statistiques européennes

{COM(2023) 402 final} - {SEC(2023) 269 final} - {SWD(2023) 240 final}

A. Nécessité d'une action

Quel est le problème et pourquoi se situe-t-il au niveau de l'UE?

Le problème réside dans le fait que les statistiques européennes ne sont pas suffisamment actuelles, fréquentes, détaillées et ne sont pas d'un rapport coût-efficacité satisfaisant. Les autorités statistiques ne réutilisent pas durablement les sources de données nouvelles et innovantes qui émergent en tant que sous-produits des services numériques. Le système statistique européen (SSE) ne répond pas suffisamment aux besoins urgents d'informations en temps de crise.

Cela constitue un problème au niveau de l'Union, car le cadre juridique de l'Union ne prévoit pas de mandat pour y remédier.

Quels sont les objectifs à atteindre?

L'objectif général est de faire en sorte que les statistiques européennes soient plus actuelles et plus détaillées et qu'elles soient fournies selon un meilleur rapport coût-efficacité et sur une base plus régulière. Elles devraient également mieux répondre aux demandes d'informations urgentes en temps de crise.

Quelle est la valeur ajoutée de l'action au niveau de l'UE (subsidiarité)?

La valeur ajoutée d'une action au niveau de l'UE réside principalement dans le fait que ces statistiques sont nécessaires pour guider les travaux de l'UE dans ses différents domaines d'action, en particulier les priorités politiques telles que le pacte vert pour l'Europe, la croissance économique et l'utilisation accrue des technologies numériques.

B. Les solutions

Quelles sont les différentes options pour atteindre les objectifs? Y a-t-il une option privilégiée? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?

Trois options ont été évaluées:

0 – l'option de base, qui n'entraînerait pas de révision du règlement (CE) nº 223/2009;

1 – une révision ciblée du règlement visant à instaurer une sécurité juridique et à donner à la fois aux détenteurs de données et au SSE les moyens d'exploiter les possibilités offertes par la technologie numérique, grâce à des outils adéquats leur permettant de répondre rapidement et de manière coordonnée aux demandes urgentes des utilisateurs en temps de crise;

2 – une révision plus ambitieuse du règlement pour ce qui est de l'imposition d'obligations aux détenteurs de données et aux autorités statistiques nationales des pays de l'UE.

L'option privilégiée est l'option 1.

Quelles sont les positions des différentes parties prenantes? Qui soutient quelle option?

Les utilisateurs et les producteurs de statistiques européennes sont très favorables à l'option privilégiée.

Le **grand public** est également favorable à l'option privilégiée, à condition qu'il existe des garanties solides pour assurer la confidentialité.

Les **entreprises** apprécient les avantages en matière d'accès à des statistiques actualisées et détaillées qu'offrirait l'option privilégiée, mais, en tant que détenteurs des données, elles pourraient être exposées à des coûts supplémentaires. Elles sont ouvertes à l'option privilégiée, à condition

qu'une solution équitable soit trouvée pour la compensation des coûts.

La réduction possible de la charge pesant sur les entreprises et les ménages en remplaçant les enquêtes par l'utilisation de nouvelles sources de données est appréciée par tous.

C. Incidences de l'option privilégiée

Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

Les avantages directs sont notamment les suivants:

- une augmentation du volume, de l'actualité et de la qualité des statistiques;
- une réduction de la charge de réponse représentée par les enquêtes;
- des informations pertinentes et normalisées disponibles beaucoup plus rapidement en temps de crise.

Les avantages indirects sont notamment les suivants:

- de meilleures décisions stratégiques, en particulier en temps de crise;
- des décisions plus éclairées des entreprises;
- des gains d'efficacité considérables pour le SSE.

Les bénéfices directs sont estimés à 1 500 000 000 EUR par an, dont 577 000 000 EUR pour les entreprises.

Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

Les coûts directs sont estimés à 757 000 000 EUR par an, dont 196 000 000 EUR pour les entreprises.

Quelles sont les incidences sur les PME et la compétitivité?

D'importantes économies peuvent être réalisées grâce au remplacement des enquêtes par de nouvelles sources de données ou la diminution de l'ampleur des enquêtes, réduisant ainsi la charge pesant sur les entreprises. Cela profitera en particulier aux PME. Les microentreprises et les petites entreprises seront exemptées de l'obligation de partage des données.

La compétitivité sera renforcée par l'application des mêmes règles dans l'ensemble de l'Union.

Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?

Les coûts directs nets pour les budgets nationaux et les administrations nationales sont estimés à 85 000 000 EUR par an.

Y aura-t-il d'autres incidences notables?

De meilleures décisions stratégiques profiteront considérablement à la société. Une autre incidence significative est le renforcement de la démocratie grâce à un débat public mieux informé.

Proportionnalité de l'initiative

L'initiative adopte une approche mesurée dont les avantages globaux pour la société l'emportent largement sur les coûts totaux. Elle fournit toutes les garanties qui peuvent être raisonnablement exigées.

D. Suivi

Quand la législation sera-t-elle réexaminée?
Le règlement (CE) nº 223/2009 révisé fera l'objet d'une évaluation cinq ans après sa mise en œuvre.